L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI 17 JUILLET 1885.

Spectacles, Bals, &c.

THEATRE EN FER DE FARANTA

Coin Bourbon et Orléans.

A cinq minutes de marche de la rue du Canal.

Dernière Semaine de la Saison.

LUNDI, 13 JUILLET.

La plus amusante comédie de la saison.

Howard & Whitney's Ramblers,

LUNDI, MARDI, MERCREDI et JEUDI,

La comédie amusante de Barry et Fay.

MULDOON'S PIC-NIC.

Vendredi, Samedi et Dimanche,

CONFUSION.

Nouvelles Chansonnettes, Danses et Originalités.

Matinées, mercredi, samedi et dimanche.

Entrée, 10 cents.

12 juil—

FORT ESPAGNOL.

VIS SPECIAL.

Les concerts à ciel ouvert commenceront ce

Samedi, 11 juillet 1885,

et auront lieu tous les soirs par le nouvel

ORCHESTRE RÉORGANISÉ,

sous la direction du Professeur G. Bach.

Mercredi soir, 15 juillet, ouverture de la nouvelle saison d'Opéra par la Compagnie d'Opéra de St-Quintes, sous la direction personnelle de M. J. J. McGRAW.

Avis spécial—Avis est donné au public que les trains entre la ville et le Fort feront le service suivant : Toutes les heures à partir de 6 heures 30 a. m. jusqu'à 4 heures p. m. ; toutes les demi-heures à partir de 4 heures jusqu'à 7 heures ; toutes les 20 minutes de 7 à 11 heures 20 ; le dernier train partant à 11 h. 45 minuit. Prix du trajet, aller et retour, **15 sous**. 11 juil

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—Une bonne gardienne d'enfant (blanche), qui, au besoin, consentirait à quitter la ville pendant les mois d'été. S'adresser 2.28 rue Terpsichore. 10juillet—3f

Homme sérieux, comptable de première classe, parlant et écrivant les trois langues, cherche place. Bonnes références. Adresser "Correspondant" office de l'ABEILLE. 16juil—6f

ALOUER.

A louer—Beau magasin avec logement au premier étage, rue d'Orléans N° 24. Le magasin contient barriques, chantiers d'agence, tout complet pour la fabrication du vinaigre. S'adresser sur les lieux à Ernest Mas.

17 juil—1f

A louer—Une belle maison en bois, 210 Coving, non convenable pour une grande famille ou un hôtel, et très bien située sur le Bogue Falia River, conditions raisonnables. A. Thomson & Co. 28 rue North Peter. 4 juil—1m

A VENDRE.

A vendre—Un moulin à sucre complet (quatre pieds) avec machine, en bon état. S'adresser à H. HEBERT, 74 Tchoupitoulas. 12juil—2sem

A vendre—Un fonds de magasin de librairie et d'articles de religion, bien connu depuis longtemps et bien achalandé. S'adresser à F. A. Dreyfous, 21 Passage de la Bourse. 11 juin—1m

A vendre—La résidence en briques No. 210 rue Royale. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 11juin—1m

A vendre, à bon marché, le lot de vieux journaux, propres, enveloppes des sucreries, chandelles. S'adresser au bureau de l'Abeille. 20 avril

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES TOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE H

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 11 AOUT 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux ; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurons trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane ; qu'ils s'imprègnent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier ; un brillant horizon les sollicite ; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui paraît le plus à sa vue ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés, dans un volume spécial. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et seront traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER.
P. O. Box 3246.

Union Catholique Diocésaine au Sacré-Cœur.

SOUSCRIPTION LIBRE.

L'association a pour objet de pourvoir aux besoins pressants du diocèse ; elle devra durer jusqu'à l'extinction de la dette du diocèse. Le don d'une piastre pour, conférer le titre et les privilèges de membres de l'association.

Un comité de dames est formé avec la mission de recueillir les souscriptions et d'en assurer le fonctionnement dans toutes les paroisses du diocèse.

Les membres de l'association et les bienfaiteurs de l'œuvre auront part aux prières, aux suffrages, aux messes et à toutes les œuvres méritoires du diocèse.

Leurs noms seront inscrits et mis dans un sceau placé sudessous du Maître-Autel de la Cathédrale.

Le jour de la fête du Sacré-Cœur une messe sera célébrée à leur intention, et le premier vendredi de novembre de chaque année sera dite pour le salut des membres défunts de l'association.

La réunion des dames du comité et des zélatrices dans chaque paroisse du diocèse aura lieu le premier vendredi du mois au presbytère de la dite paroisse.

Le Révd Père H. Mignot est le directeur de l'Union Catholique Diocésaine du Sacré-Cœur.

Les listes porteront notre signature et le sceau du diocèse.

Comme cette œuvre est essentiellement diocésaine, les collecteurs et collectrices des paroisses ont naturellement le droit de collecter dans tout notre archidiocèse.

† FRANCIS X. LERAY,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

1er mai 1885.

BASILE BAKES

No 84 - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Brevetés pour la beauté de l'accord, la parfaite égalité dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleins de toute garantie. J'offre ces Pianos à un prix extraordinairement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.

5 sept—

ANNONCES JUDICIAIRES

Factors' & Traders' Insurance Co., vs Mme A. Y. West et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 14,769.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI 18 aout 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Sept ordinaires terrains ensemble avec toures les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le carré d'illet borné par les rues Magazine, Bordeaux, Live Oak et Lyon, Sixième district de cette ville et portant les Nos un, deux, trois, quatre, cinq, six et huit, sur un plan dressé par W. P. Thompson, alors voyer, le 13 mai 1850, et déposé en l'Etude de N. P. Caire, notaire, en cette ville. Le dit terrain No un mesure trente pieds de façade rue Magazine, sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit terrain No deux mesure trente pieds de façade rue Magazine sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit terrain No trois mesure soixante pieds de façade rue Magazine sur cent-vingt quatre pieds de profondeur. Les dits terrains Nos quatre, cinq et six mesurent, chacun, trente-trois pieds dix pouces et quatre lignes de façade rue Magazine sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur, et le dit terrain No huit mesure trente-cinq pieds deux pouces de façade rue Lyon, sur cent-cinquante pieds de profondeur.

Le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Magazine et Bordeaux, et les dits lots numéros un et deux ont été acquis par le feu H. J. West, à une vente de Sheriff de cette paroisse en date du 21 juin 1873, dans l'affaire du dit H. J. West, vs A. Y. Barnett étant requis de restaurer la dite propriété au dit H. J. West.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.

17juil—17,24,31—août 7,14,18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de Mme Paul Lagey,

Interdite.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 2018.—En vertu d'un jugement rendu le 15 mai 1885 et à moi adressé par l'Honorable Cour Civile et District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et priviléges qui y sont attachés situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Conti, et mesurant un arpent trente pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de quatre vingt dix pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un an crédit en or et deux ans par billets d'acquéreur portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir de date de la vente, parfait paiement—et le paiement doit être garanti par hypothèque sur la propriété avec toutes les clauses usuelles de notariat, et pour cent des honoraires d'avocat en cas de procès et transfert de police d'assurance.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.

26 juin—26 juil 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Mary J. Ashbey vs Joseph H. Ashbey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,784—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 11 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et priviléges qui y sont attachés situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Conti, et mesurant un arpent trente pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de quatre vingt dix pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un an crédit en or et deux ans par billets d'acquéreur portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir de date de la vente, parfait paiement—et le paiement doit être garanti par hypothèque sur la propriété avec toutes les clauses usuelles de notariat, et pour cent des honoraires d'avocat en cas de procès et transfert de police d'assurance.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.

26 juin—26 juil 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Robert Thum vs. Charles Schellhaus et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 11,707—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 28 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, priviléges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, et portant les Nos un, deux, trois, quatre, cinq, six et huit, sur un plan dressé par W. P. Thompson, alors voyer, le 13 mai 1850, et déposé en l'Etude de N. P. Caire, notaire, en cette ville. Le dit terrain No un mesure trente pieds de façade rue Magazine, sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit terrain No deux mesure trente pieds de façade rue Magazine sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit terrain No trois mesure soixante pieds de façade rue Magazine sur cent-vingt quatre pieds de profondeur. Les dits terrains Nos quatre, cinq et six mesurent, chacun, trente-trois pieds dix pouces et quatre lignes de façade rue Magazine sur cent-vingt-quatre pieds de profondeur, et le dit terrain No huit mesure trente-cinq pieds deux pouces de façade rue Lyon, sur cent-cinquante pieds de profondeur.

Le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Magazine et Bordeaux, et les dits lots numéros un et deux ont été acquis par le feu H. J. West, à une vente de Sheriff de cette paroisse en date du 21 juin 1873, dans l'affaire du dit H. J. West, vs A. Y. Barnett étant requis de restaurer la dite propriété au dit H. J. West.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.

17juil—17,24,31—août 7,14,18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de Mme Paul Lagey,

Interdite.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 2018.—En vertu d'un jugement rendu le 15 mai 1885 et à moi adressé par l'Honorable Cour Civile et District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et priviléges qui y sont attachés situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Conti, et mesurant un arpent trente pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de quatre vingt dix pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un crédit en or et deux ans par billets d'acquéreur portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir de date de la vente, parfait paiement—et le paiement doit être garanti par hypothèque sur la propriété avec toutes les clauses usuelles de notariat, et pour cent des honoraires d'avocat en cas de procès et transfert de police d'assurance.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.

26 juin—26 juil 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Mary J. Ashbey vs Joseph H. Ashbey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,784—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain situé et étant dans le Faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, dans cet Etat, maintenant Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro Quinze de l'ilet borné par les rues Fulton, Chippewa, Quatrième et l'Avenue Washington, sur un plan dressé par Benjamin Buisson, arpenteur, le 1er juillet 1849, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 56 du Bureau de Plans, et mesurant trente pieds de même numéro sur un arpent plan dressé par C. A. Hedin, architecte et ingénieur civil, le 12 mai 1850, et déposé en l'étude de Jules Le Vasseur, notaire, au nom de John Claiborne, anciennement notaire en cette ville ; le dit terrain mesure un pied moins de trente pieds de plus de façade et un pied et neuf pouces de face à la dite rue Quatrième sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, avantages qui y appartiennent ou qui y en dépendent en quelque sorte.

Etant la même propriété acquise par feu John F. Callahan de Eugène Rochereau d'après un acte passé par devant John Calhoun, anciennement notaire en cette ville le 30 octobre 1850.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Au comptant un montant suffisant pour satisfaire les réclamations du demandeur, à savoir la somme de mille dollars avec huit pour cent d'intérêt par an du 1 Juillet 1884, jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent sur le montant du principal et de l'intérêt pour honoraires d'avocat, tous les droits, frais et de vente et les taxes dues sur la propriété.

2° Le acquéreur devra assumer le paiement de deux billets à ordre, datés du 21 juillet 1884, à son ordre et endossés par feu John F. Callahan, chacun des billets pour la somme de huit cent dollars et payables respectivement, le un et deux aux de date avec intérêt à raison de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque sur la dite propriété conjointement avec la réclamation du demandeur, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 21 juillet 1884 ; devra aussi remettre toutes les obligations du premier acte d'hypothèque et ne pas aliéner, et payer cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites.

3° Et la balance du prix de l'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux et en cas que le prix de l'enchère ne couvrirait ce montant il est mentionné ci-dessus, et les billets qui seront assumés comme il est ci-dessus décrit, alors après le paiement des frais ci-dessus, honoraires et taxes au comptant le reste du prix de l'adjudication doit être divisé au prorata entre le montant de la réclamation du plaignant maintenant dû et les billets à ordre, ci-dessus secondement décrits, le pro rata de la réclamation du plaignant maintenant dûe sera payé au comptant et les pro rataes doublés billets à ordre ci-dessus deuxièmement décrits seront assumés par l'acquereur.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.

26 juin—26—juil 3,10,17,24,28.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Burke et Thompson vs. les héritiers de [illegible] d'Alhahan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 14,630—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain situé et étant dans le Faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, dans cet Etat, maintenant Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro Quinze de l'ilet borné par les rues Fulton, Chippewa, Quatrième et l'Avenue Washington, sur un plan dressé par Benjamin Buisson, arpenteur, le 1er juillet 1849, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 56 du Bureau de Plans, et mesurant trente pieds de même numéro sur un arpent plan dressé par C. A. Hedin, architecte et ingénieur civil, le 12 mai 1850, et déposé en l'étude de Jules Le Vasseur, notaire, au nom de John Claiborne, anciennement notaire en cette ville ; le dit terrain mesure un pied moins de trente pieds de plus de façade et un pied et neuf pouces de face à la dite rue Quatrième sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, avantages qui y appartiennent ou qui y en dépendent en quelque sorte.

Etant la même propriété acquise par feu John F. Callahan de Eugène Rochereau d'après un acte passé pardevant John Calhoun, anciennement notaire en cette ville le 30 octobre 1850.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Au comptant un montant suffisant pour satisfaire les réclamations du demandeur, à savoir la somme de mille dollars avec huit pour cent d'intérêt par an du 1 Juillet 1884, jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent sur le montant du principal et de l'intérêt pour honoraires d'avocat, tous les droits, frais et de vente et les taxes dues sur la propriété.

2° Le acquéreur devra assumer le paiement du deux billets à ordre, datés du 21 juillet 1884, à son ordre et endossés par feu John F. Callahan, chacun des billets pour la somme de huit cent dollars et payables respectivement, le un et deux aux de date avec intérêt à raison de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque sur la dite propriété conjointement avec la réclamation du demandeur, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 21 juillet 1884 ; devra aussi remettre toutes les obligations du premier acte d'hypothèque et ne pas aliéner, et payer cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites.

3° Et la balance du prix de l'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux et en cas que le prix de l'enchère ne couvrirait ce montant il est mentionné ci-dessus, et les billets qui seront assumés comme il est ci-dessus décrit, alors après le paiement des frais ci-dessus, honoraires et taxes au comptant le reste du prix de l'adjudication doit être divisé au prorata entre le montant de la réclamation du plaignant maintenant dû et les billets à ordre, ci-dessus secondement décrits, le pro rata de la réclamation du plaignant maintenant dûe sera payé au comptant et les pro rataes doublés billets à ordre ci-dessus deuxièmement décrits seront assumés par l'acquereur.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.

26 juin—26—juil 3,10,17,24,28.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Societe à vendre par le Sheriff Civil

Dans l'affaire de

Hopley E. Anderson versus Jas. E. Sutton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,090—En vertu d'un writ de saisie vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

La coque et la coque de la goélette appelée "Mary Magdaline" de la Nouvelle-Orléans, du port de trente-cinq (35) tonneaux, ou environ, avec ses mâts, son beaupré, son fait aux ancres, cables, cordages, poulies, meubles et tous les accessoires y appartenant.

La dite goélette appelée la Mary Magdaline est cartographiée dans le pays de la Nouvelle-Orléans dans les termes suivants :

B. R. O.
Enrolment No. 54. Official number Numerical letters 1869 T.

Enrolment in conformity to title L "Regulation of Vessels in Domestic Commerce" of the Revised Statutes of the United States.

Elle qui est en route maintenant à la tête du Nouveau Bassin.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.

25 juin—25 juil 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

921 sacs de café

Smith Bros. & Co. vs R. S. DeLeon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No. 14,516.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan aux lieux et après désignés, SAMEDI 18 juillet 1885 à 10.30 a. m., des propriétés ci-après décrites, savoir :

221 sacs de café provenant du steamer City of Dallas, maintenant à mon entrepôt, rue Stevens, entre Rocheblave et Chartres, dans le Second District de cette ville.

A vendre en lots au gré des acquéreurs.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.

7juillet—7,11,15,18

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de contenu d'un magasin de papeterie.

Veuve Lucy B. Armstrong vs. Armstrong & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,461—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, LUNDI, 20 juillet 1885, à 12.30 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un de Boîtes à plumes, encriers, plumes, crayons, tableaux, cartes, papiers, enveloppes, boîtes à cigares, tabac, pipes, cannes, parapluies, ombrelles, jouets, articles de fantaisie, articles de toilette, articles de religion, bien connu depuis longtemps et bien achalandé. S'adresser à F. A. Dreyfous, 21 Passage de la Bourse. 11 juin—1m

A vendre—La résidence en briques No. 210 rue Royale. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 11juin—1m

A vendre, à bon marché, le lot de vieux journaux, propres, enveloppes des sucreries, chandelles. S'adresser au bureau de l'Abeille. 20 avril

A louer—Beau magasin avec logement au premier étage, rue d'Orléans N° 24. Le magasin contient barriques, chantiers d'agence, tout complet pour la fabrication du vinaigre. S'adresser sur les lieux à Ernest Mas.

17 juil—1f

A louer—Une belle maison en bois, 210 Coving, non convenable pour une grande famille ou un hôtel, et très bien située sur le Bogue Falia River, conditions raisonnables. A. Thomson & Co. 28 rue North Peter. 4 juil—1m

A VENDRE

A vendre—Un moulin à sucre complet (quatre pieds) avec machine, en bon état. S'adresser à H. HEBERT, 74 Tchoupitoulas. 12juil—2sem

A vendre—Un fonds de magasin de librairie et d'articles de religion, bien connu depuis longtemps et bien achalandé. S'adresser à F. A. Dreyfous, 21 Passage de la Bourse. 11 juin—1m

A vendre—La résidence en briques No. 210 rue Royale. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 11juin—1m

A vendre, à bon marché, le lot de vieux journaux, propres, enveloppes des sucreries, chandelles. S'adresser au bureau de l'Abeille. 20 avril

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles A. Denis vs. Adolph Landau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 14,573—Ravertis d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 28 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, priviléges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, et portant le numéro un sur un plan dressé par Arthur de Armas, député voyer de ville, en date du 21 avril 1884, et annexé à un acte de vente de Samuel B. Fairchild, passé pardevant Geo. C. Prevot, notaire, le 23 août 1884, et mesurant, conformément au dit plan, vingt huit pieds cinq pouces de face à la ligne inférieure du Upper City Park sur une profondeur de cent vingt-trois pieds six pouces six lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° Au comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation due au plaignant, la somme de cent quarante trois 75|100 piastres avec six pour cent d'intérêt par an à partir du 22 octobre 1884 au 25 avril 1885, et 8 pour cent par an d'intérêt à partir du 25 avril 1885 jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent d'intérêt sur le montant du principal de la réclamation du plaignant pour honoraires d'avocat, tous droits et frais de police et transfert de cette propriété et les taxes dues sur la propriété qui sera vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement de deux différents billets à ordre datés du 22 octobre 1884, tirés à l'ordre de et endossés par le défendeur, chacun pour la somme de cent quarante trois 75|100 piastres et payables respectivement à douze et vingt quatre mois après leur date, avec intérêt à raison de huit pour cent par an à partir de leur date jusqu'à maturité et 8 pour cent par an à partir de leur maturité jusqu'au parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la dite propriété en conséquence avec la réclamation du plaignant conformément à un acte passé pardevant C. C. Prevot, notaire, le 24 octobre 1884. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original hypothécaire, non aliénando, et payera 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, etc.

3° Et la balance du prix de l'adjudication s'il y en a comptant sur les lieux et en cas que le prix de l'enchère sur la propriété après déduction des susdits frais, honoraires et taxes au comptant serait moindre que le montant de la réclamation du plaignant avec intérêt comme il est mentionné ci-dessus, et les billets qui seront assumés comme il est ci-dessus décrit, alors après le paiement des frais ci-dessus, honoraires et taxes au comptant le reste du prix de l'adjudication doit être divisé au prorata entre le montant de la réclamation du plaignant maintenant dû et les billets à ordre, ci-dessus secondement décrits, le pro rata de la réclamation du plaignant maintenant dûe sera payé au comptant et les pro rataes doublés billets à ordre ci-dessus deuxièmement décrits seront assumés par l'acquereur.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.

2 juillet—2,9,16,23,30—août 4

Societe à vendre par le Sheriff Civil

Dans l'affaire de

Hopley E. Anderson versus Jas. E. Sutton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,090—En vertu d'un writ de saisie vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

La coque et la coque de la goélette appelée "Mary Magdaline" de la Nouvelle-Orléans, du port de trente-cinq (35) tonneaux, ou environ, avec ses mâts, son beaupré, son fait aux ancres, cables, cordages, poulies, meubles et tous les accessoires y appartenant.

La dite goélette appelée la Mary Magdaline est cartographiée dans le pays de la Nouvelle-Orléans dans les termes suivants :

B. R. O.
Official number
Numerical letters
1869 T.
Enrolment No. 54.

Enrolment in conformity to title L "Regulation of Vessels in Domestic Commerce" of the Revised Statutes of the United States.

Telle qu'elle se trouve maintenant à la tête du Nouveau Bassin.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.

7 juil—7,14,18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles! Meubles! Meubles! Etc.

O. Marrionneaux vs. John H. Kelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,275—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-dessous désignés, le LUNDI, 20 juillet, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un grand assortiment de meubles de maison, effets, mobiliers, objets divers, etc., maintenant à mon entrepôt, rue Ste. Anne, entre Royale et Chartres, dans le second District de cette ville, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.

9 juil 9,14,18,19

LEON OUEYROUZE,

GROCER EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET DE LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest

27 RUE DECATUR,

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. H. Walsh vs. Edward Hickey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 14,230—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédérai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, priviléges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, et portant le numéro un sur un plan dressé par Arthur de Armas, député voyer de ville, en date du 21 avril 1884, et annexé à un acte de vente de Samuel B. Fairchild, passé pardevant